

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 2 juillet 2025

Conseil Municipal du 2 juillet 2025

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1/ Séance du conseil municipal du 14 mai 2025 : approbation du procès-verbal
- 2/ Cimetière – Morts Pour le France – Convention avec le Souvenir Français

RESSOURCES HUMAINES

- 3/ Accueil : modification de la durée hebdomadaire de service
- 4/ Mise à jour du tableau des emplois

FINANCES

- 5/ Joutes du Loch 2025 : demande de participation
- 6/ Collège de Kerfontaine : dotation d'accès aux équipements sportifs - année scolaire 2024/2025
- 7/ Gestion de Mériadec 2024
- 8/ Décision modificative n° 2025/1 : inscription de crédits supplémentaires à l'opération 18 « gymnase Michel Pommois » et actualisation de l'AP-5
- 9/ Décision modificative n° 2025/2 : inscription de crédits supplémentaires au chapitre 024 « produits de cessions d'immobilisations »

POLE EDUCATION

- 10/Règlement intérieur des structures d'accueil du pôle éducation – modification
- 11/Restaurant scolaire : Tarification année scolaire 2025-2026
- 12/Activités périscolaires et extrascolaires : tarifs année scolaire 2025-2026

ENVIRONNEMENT

- 13/Zones d'accélération des énergies renouvelables - avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

MARCHES PUBLICS

- 14/Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2025-61 à 2025-90 inclus

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Anthony CARO.

Absents représentés : Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Marie SUGIC, Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à François POMMOIS, Laurent HARNOIS a donné pouvoir à Karl HURTAUD.

Absents excusés : Loïc HAREL, Jean-Yves COZIC, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO, Audrey MINAMBRES.

Nombre de conseillers en exercice : 25 - Présents : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

Secrétaire de séance : Marie-Claude SUGIC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 15 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 14 mai 2025 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2025.**

2/ Cimetière – Morts Pour le France – Convention avec le Souvenir Français

Rapporteur : Franck VALLEIN

Pour rappel, le conseil municipal a approuvé, en séance du 6 juillet 2022, une convention avec le Souvenir Français afin d'assurer la veille mémorielle sur les sépultures dans lesquelles ont été enterrés des combattants « morts pour la France ».

Cette convention arrive à échéance le 1^{er} août 2025, il convient donc de la renouveler. (**Cf. Annexe 1**)

Cette convention consiste notamment :

- à surveiller l'état de chacune de ces sépultures ainsi que des symboles qui y sont rattachés (drapeau, panneau,...)
- à proposer des mesures de sauvegarde dans le cas où un état d'abandon apparaît.

Ces sépultures sont réparties de la manière suivante :

- Douze sépultures individuelles et deux tombes collectives de combattants de la Première Guerre mondiale aménagées dans le carré militaire. Ces sépultures perpétuelles sont la propriété de l'État (Ministère des Armées) ;
- Des sépultures de « *Morts pour la France* » au cours des conflits du XX^e siècle, décédés dans la commune ou non, dont les dépouilles ont été restituées à leurs familles. Ces sépultures familiales sont des sépultures privées.

Certaines sépultures actuelles sont en très mauvais état. Une tombe de regroupement pourra alors être réalisée par la commune.

Bien évidemment, les tombes « familiales » ne pourront être récupérées par la commune qu'au terme d'une procédure de reprise de sépulture en état manifeste d'abandon. En ce cas, une tombe collective pourrait être aménagée afin de regrouper les corps des Morts Pour la France.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le projet de convention avec le Souvenir Français, ci-annexé**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier**

RESSOURCES HUMAINES

3/ Accueil : modification de la durée hebdomadaire de service

Rapporteur : Franck VALLEIN

Pour poursuivre l'organisation de l'accueil de la mairie, il est proposé :

- de nommer un responsable du service à la population qui sera chargé d'assurer l'accueil du public avec sa collègue mais également de superviser et organiser l'activité du service (état-civil, affaires funéraires, élections, dossiers divers...). La durée hebdomadaire de service (DHS) passerait de 23.30/35^{ème} à un temps complet à compter du 01/09/2025.
- et pour faire suite au départ de l'agent en charge de l'accueil du service urbanisme, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de service (DHS) de ce poste qui passerait d'un temps complet à un temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 01/09/2025.

Le CST, en séance du 12/06/2025, a donné un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 23.30/35^{ème} et la création d'un emploi de responsable du service population au grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/09/2025.**
- **APPROUVE la suppression d'un grade d'adjoint administratif à temps complet et la création d'un grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35^{ème} à compter du 01/09/2025 pour le poste de l'agent en charge de l'accueil du service urbanisme.**

4/ Mise à jour du tableau des emplois – (Cf. Annexe 2)

Rapporteur : Franck VALLEIN

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois pour tenir compte des évolutions des effectifs :

☞ Pôle aménagement et cadre de vie / services techniques : suppression d'un emploi de responsable du CTM et adjoint au DST au grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un emploi de responsable du CTM et adjoint au DST au grade de technicien à temps complet à compter du 01/09/2025

- ☞ Pôle aménagement et cadre de vie / services techniques : suppression d'un emploi d'agent en charge des espaces verts au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un emploi d'agent en charge des espaces verts au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/08/2025
- ☞ Pôle aménagement et cadre de vie / service urbanisme : suppression d'un emploi responsable d'urbanisme au grade de rédacteur à temps complet et création d'un emploi de responsable d'urbanisme au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 25/08/2025
- ☞ Pôle éducation / accueil périscolaire : suppression d'un emploi d'agent d'animation au grade d'adjoint d'animation à temps complet en CDI suite au départ à la retraite de l'agent au 01/04/2025
- ☞ Service prévention : suppression d'un emploi de chargé de la prévention au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet suite au départ à la retraite pour invalidité de l'agent au 01/04/2025

Le CST, en séance du 12/06/2025, a donné un avis favorable

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois.**

FINANCES

5/ Joutes du Loch 2025 : demande de participation

Rapporteur : François POMMOIS

Le Kiwanis du Pays d'Auray va organiser les 17^{ème} joutes Kiwanis du Loch sur le port de St Goustan le dimanche 03/08. L'objectif de cette manifestation est de réunir des fonds au profit des enfants défavorisés du pays d'Auray.

Chaque commune peut engager un ou plusieurs équipages. Chaque équipage devra être soutenu par au moins un sponsor privé. Le droit d'inscription à la charge de la Commune est de 200 € par équipage. Les équipages déclarés vainqueurs remporteront chacun un chèque destiné au CCAS de leur Commune.

L'adjointe au sport et aux associations a sollicité l'inscription de 2 équipages mixtes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la participation financière de 400 € pour l'inscription de 2 équipages mixtes aux joutes Kiwanis du Loch 2025.**

6/ Collège de Kerfontaine : dotation d'accès aux équipements sportifs - année scolaire 2024/2025

Rapporteur : François POMMOIS

Le Conseil Départemental verse une dotation d'accès aux équipements sportifs au collège de Kerfontaine qui reverse ensuite à la Commune une participation au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux.

Le versement de cette dotation est subordonné à la passation d'une convention entre le collège, le propriétaire des installations et le Département.

Cette dotation est calculée, pour chaque collège, sur la base :

- du volume horaire annuel théorique dispensé à l'extérieur de l'établissement par type d'équipement ou d'activités,
- et du barème horaire suivant :
 - 10 € / heure / classe pour les gymnases
 - 5 € / heure / classe pour les aires découvertes
 - 20,64 € / heure / classe pour les piscines,
 - 18,00 € / heure / classe pour les A.P.P.N. (Activité Physique de Pleine Nature), transport compris.

Le montant de la dotation 2024/2025 sera de 3 035 € correspondant à :

- L'utilisation du terrain synthétique : 203 heures x 5 € = 1 015 €
- L'utilisation des terrains extérieurs (stades Lanriacq et Jean Le Carrer) : 140 heures x 5 € = 700 €
- L'utilisation du gymnase : 132 heures x 10 € = 1 320 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant de la dotation revenant à la Commune au titre de l'utilisation des installations sportives par le collège de Kerfontaine pour l'année scolaire 2024/2025 à **3035 €**.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

7/ Gestion de Mériadec 2024

Rapporteur : François POMMOIS

➤ L'annexe n° 3 présente le bilan financier de la gestion de Mériadec d'un montant total de 26 407.07 € dont **15 613.90 €** correspondant au titre de la participation due par la Commune de Plumergat.

➤ L'annexe n° 4 présente le bilan financier de la gestion de l'espace Gilles Servat d'un montant total de 33 260.69 € dont **1 814.39 €** correspondant à la participation due par la Commune de Plumergat.

Ces recettes de fonctionnement sont inscrites au budget de l'exercice en cours au compte 74748 « articipation autres communes »

Il est précisé qu'à partir de l'an prochain, l'entretien du pumtrack devra être intégré. Stéphane LE MENAJOUR insiste sur la nécessité de prévoir un nouveau parking afin de « compenser » l'espace pris par le pumtrack. Les manifestations vont être de plus en plus nombreuses et le public assidu. La capacité d'accueil est trop faible en cas de manifestations importantes. Une discussion et un accord doivent intervenir au niveau du SIVU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant des participations dues par la Commune de Plumergat à la Commune de Pluneret au titre de la gestion de Mériadec et de la gestion de l'espace Gilles Servat de l'année 2024.

8/ Décision modificative n° 2025/1 : inscription de crédits supplémentaires à l'opération 18 « gymnase Michel Pommois » et actualisation de l'AP-5

Rapporteur : François POMMOIS

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires à l'opération 18 « gymnase Michel Pommois » pour permettre la réalisation d'études avant travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n° 2025/1 en passant les écritures suivantes en dépenses d'investissement :

opération	chapitre	nature	au 26/03/2025	virement de crédit	au 02/07/2025
18	23	2313	44 000,00 €	15 000,00 €	59 000,00 €
32	23	2313	380 495,00 €	- 15 000,00 €	365 495,00 €

- **VALIDE** l'actualisation de l'autorisation de programme AP-5

opération 18 - Gymnase Michel Pommois					
autorisation de programme			AP/CP révisée le 02/07/2025		
n° AP	libellé	montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP-5	rénovation du sol et des vestiaires	802 822,19 €	672,19 €	59 000,00 €	743 150,00 €

9/ **Décision modificative n° 2025/2 : inscription de crédits supplémentaires au chapitre 024**
« produits de cessions d'immobilisations »

Rapporteur : François POMMOIS

Le conseil municipal, en séance du 14 mai 2025, a approuvé la cession du local « mairie annexe de Mériadec » pour un montant de 81 000 €.

Pour pouvoir passer les écritures de cessions correspondantes, il convient d'inscrire ce montant au chapitre 024 « produits de cessions d'immobilisations ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la décision modificative n° 2025/2 en passant les écritures suivantes en recettes d'investissement :**

chapitre	nature	au 26/03/2025	virement de crédit	au 02/07/2025
024		50 000,00 €	81 000,00 €	131 000,00 €
16	1641	460 034,11 €	- 81 000,00 €	379 034,11 €

EDUCATION

10/ **Règlement intérieur des structures d'accueil du pôle éducation - modification**

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Le règlement intérieur des structures d'accueil du pôle éducation prévoit, au paragraphe 3, les modalités d'inscription et au paragraphe 9, les tarifs.

Suite aux divers retours d'expériences et d'échanges entre les services et les usagers et afin de clarifier et de faciliter le fonctionnement pour tous, il convient de modifier certains points de ces deux paragraphes (**Cf. Annexe 5**) :

III MODALITES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE PERISCOLAIRE :

- En cas d'absence pour sortie scolaire, c'est à la famille de procéder à l'annulation des inscriptions dans les temps prévus aux conditions d'annulations ci-dessus.
- En cas d'absence (et d'absence simultanée à l'école) pour maladie ou événement familial, la prestation du Jour 1 ne sera pas facturée si :
 - Les services sont prévenus par mail avant 8h30 (restaurantscolaire@pluneret.fr ; periscolaire@pluneret.fr)
 - Si l'enfant quitte l'école en cours de matinée, ou après -midi pour l'accueil périscolaire du soir.
- Toutes les absences supérieures à une journée seront facturées sans la présentation d'un certificat médical ou justificatif adressé aux services dans les trois jours.

IX TARIFS :

Pour bénéficier de tarifs adaptés à leurs revenus les familles devront fournir :

La copie du justificatif du quotient familial CAF ou MSA ou la dernière feuille d'imposition sur le revenu.

La famille devra fournir un nouveau justificatif de QF à chaque changement, et au minimum une fois par an pour la rentrée de septembre.

En l'absence de justificatif du quotient familial, le paiement des prestations se fera sur la base du tarif maximum.

Attention : Les tarifs sont susceptibles de changer en cours d'année, en fonction de l'évolution de votre quotient familial :

- Pour une baisse non signalée du montant du QF il n'y aura pas de rattrapage. La modification du tarif n'interviendra qu'à la date de réception du justificatif
- Pour une hausse du montant du QF le rattrapage sera effectif en prenant en compte la date du changement de QF.

Il est précisé que les familles seront avisées via le portail famille

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les modifications du règlement intérieur des structures du pôle éducation, ci-annexé, applicable au 1^{er} septembre 2025.**

11/ Restaurant scolaire : Tarification année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

L'étude des coûts de la restauration scolaire pour l'année 2024 présentée en commission enfance jeunesse et en bureau municipal a montré une maîtrise des coûts de fonctionnement de ce service.

En effet, on remarque que l'aide de l'état à la mise en place du repas à 1€ combinée à une gestion maîtrisée des coûts de fonctionnement compensent les augmentations des services extérieurs.

Vu les propositions de la commission enfance du 26 mai 2025

Vu les propositions du bureau municipal du 10 juin 2025

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 définissant les dispositions pour la fixation du tarif des repas : « les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et des écoles élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. Ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration ».

Vu le décret N° 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance.

Il est proposé pour les enfants scolarisés à Pluneret de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 et de se conformer à la grille tarifaire ci-dessous :

Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Prix repas	Prix paniers PAI ou sur demande des services municipaux
1	0	599	1.00 €	0.97 €
2	600	1000	1.00 €	1.00 €
3	1001	1500	3.90 €	1.18 €
4	1501	2211	4.16 €	1.26 €
5	2212	Et plus	4,42 €	1.34 €

Tarif des repas non réservés (pour les enfants présents et non-inscrits) : 6 €

Tarif des repas adulte extérieur : 8,00 €

François POMMOIS précise que les coûts unitaires sont plutôt en baisse du fait notamment de l'augmentation de la fréquentation (10%). Les frais de personnel ont également été maîtrisés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, tels qu'établis ci-dessus,
- **FIXE** le prix du repas non réservé à 6€,
- **FIXE** le prix du repas pour les adultes extérieurs à 8.00€,

12/ Activités périscolaires et extrascolaires : tarifs année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

L'étude des coûts des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2024 présentée en commission enfance jeunesse et en bureau municipal a montré une maîtrise des coûts de fonctionnement de ce service.

Vu les propositions de la commission enfance du 26 mai 2025

Vu les propositions du bureau municipal du 10 juin 2025

Il est proposé au conseil municipal de maintenir à l'identique les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaires 2025-2026.

Il est également proposé d'harmoniser la grille des quotients avec celle de la restauration scolaire pour plus de lisibilité.

Tarifs ALSH

Commune					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Journée vacances	11.66€	12.18€	13.23€	14.39€	15.23€
Journée mini-séjour	17.49€	18.27€	19.85€	21.59€	22.85€
Mercredi journée	11.66€	12.18€	13.23€	14.39€	15.23€
Mercredi matin	7.56€	8.61€	9.66€	10.71€	11.76€
Mercredi après-midi	3.57€	4.62€	5.67€	6.72€	7.77€
Extérieur					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Journée vacances	23.21€	23.31€	23.42€	23.52€	23.63€
Journée mini-séjour	34.82€	34.82€	35.13€	35.28€	35.45€
Mercredi journée	23.21€	23.31€	23.42€	23.52€	23.63€
Mercredi matin	16.28€	16.38€	16.49€	16.59€	16.70€
Mercredi après-midi	10.50€	10.61€	10.71€	10.82€	10.92€

Tarifs Périscolaire matin et soir

Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Tarif au ¼ d'heure
1	0	599	0.47€
2	600	1000	0.53€
3	915	1500	0.63€

4	1501	2211	0.68€
5	2212	Et plus	0.74€

Tarifs MDJ

Commune					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Adhésion annuelle	18.90€	21.00€	24.15€	29.40€	36.75€
Participation activité >4€	20%	30%	50%	60%	80%
Extérieur					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Adhésion annuelle	52.50€	57.75€	63€	68.25€	73.50€
Participation activité >4€	100%	100%	100%	100%	100%

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires applicables au 1^{er} septembre 2025, tels qu'établis ci-dessous.

ENVIRONNEMENT

13/ Zones d'accélération des énergies renouvelables - avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

Rapporteur : Franck VALLEIN

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 3 juillet 2024 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 15/07/2024.

M. le Maire rappelle :

- Que ce dernier a rendu un premier avis le 9/04/2025 qui précisait que les zones offraient un potentiel suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie.
- Que les zones présentées ici sont celles qui ressortent de ces échanges et qu'elles sont les suivantes :
 - 1 zone énergie Biomasse : 7.91 Ha
 - 2 zones énergie Hydroélectricité : 0.77 Ha
 - 33 zones énergie Solaire : 2742.63 Ha
 - 1 zone énergie Solaire thermique : 2717.11 Ha

Ce zonage est identique à celui validé en Conseil Municipal du 3 juillet 2024. Il convient toutefois de le valider à nouveau après l'avis du Comité Régional de l'Energie.

M. le Maire soumet ces zones à délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération, et confirmée dans le dernier avis du Comité Régional de l'Energie.
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Morbihan en vue de son arrêté définitif.

MARCHES PUBLICS

14/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2025-61 à 2019-90 inclus

Rapporteur : Franck VALLEIN

2025-061	06-mai	Fourniture et pose de 15 cavurnes avec couvercles en béton.	POMPES FUNEBRES GENERALES 56400 Auray	5 250,00 €	6 300,00 €
2025-062	06-mai	Étude des gestions des eaux pluviales du gymnase M. Pommois.	GEO ² CONCEPT 29460 Dirinon	1 295,00 €	1 554,00 €
2025-063	06-mai	Étude géotechnique du site du gymnase M. Pommois.	GEO ² CONCEPT 29460 Dirinon	7 110,00 €	8 532,00 €
2025-064	06-mai	Travaux de métallerie concernant la réalisation d'une porte et cadre de fenêtre de l'ossuaire du cimetière, d'une grille inox pour le réseau eaux pluviales rue des îles et portillon de la Maison de l'Enfance.	DB METAL 56400 Plumergat	5 460,00 €	6 552,00 €
2025-065	06-mai	Travaux d'entretien sur le Camion Master FB-516-NC du service bâtiment ; remplacement des disques et plaquettes de frein, de deux pneus et réalisation d'une vidange.	GCB GARAGE 56400 Pluneret	1 314,34 €	1 577,21 €
2025-066	13-mai	Travaux de branchement du réseau eau potable aux Jardins de mémoire.	SAUR 56400 Auray	3 070,26 €	3 684,31 €

2025-067	13-mai	Travaux de sécurisation de la clôture et du portail de l'école maternelle G.Tillion.	LTS LE TUTOUR SERVICES 56400 Sainte Anne d'Auray	44 278,45 €	53 134,14 €
2025-068	13-mai	Installation d'une vidéoprotection à la Maison du bout du monde.	ANAVEO 69410 Champagne-au- Mont-d'Or	3 260,00 €	3 912,00 €
2025-069	13-mai	Remplacement du ballon d'eau chaude à l'espace Gilles Servat.	CD BREIZH ENERGIES 56400 Pluneret	4 670,54 €	5 137,59 €
2025-070	13-mai	Programme 2025 de signalisation horizontale (marquage routier).	SÜR 56400 Plougoumelen	12 191,22 €	14 629,46 €
2025-071	13-mai	Renouvellement des logiciels de protection antivirus du parc informatique.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	2 590,00 €	3 108,00 €
2025-072	16-mai	Installation d'équipements d'accessibilité à l'église.	ADAPT PRO HABITAT 56390 Grand-Champ	2 903,81 €	3 484,57 €
2025-073	16-mai	Travaux de démolition d'un mur à l'école Germaine Tillion.	PGO MAÇONNERIE 56400 Pluneret	1 666,67 €	2 000,00 €
2025-074	16-mai	Installation d'équipements d'accessibilité à l'école maternelle G.Tillion.	ADAPT PRO HABITAT 56390 Grand-Champ	2 238,39 €	2 686,07 €
2025-075	16-mai	Installation d'équipements d'accessibilité à l'école élémentaire G.Tillion.	ADAPT PRO HABITAT 56390 Grand-Champ	4 106,87 €	4 928,24 €
2025-076	19-mai	Achat de 50 barrières mobiles de longueur 2 mètres.	ALTRAD MEFRAN 56800 Campénéac	2 450,00 €	2 940,00 €
2025-077	23-mai	Installation d'une serrure électronique à la Maison de l'Enfance et à l'école élémentaire G.Tillion.	LEGALLAIS 14200 Hérouville Saint Clain	1 532,67 €	1 839,20 €

2025-078	24-mai	Achat de livres pour la Bibliothèque.	BPE BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE 87890 Jouac	1 041,00 €	1 249,20 €
2025-079	26-mai	Achat d'un chariot à niveau constant pour casier et d'une machine à café, pour le restaurant scolaire.	TABLE ET CUISINE 56890 Saint Avé	1 612,79 €	1 935,35 €
2025-080	28-mai	Remplacement du capot du tracteur Aarion.	CLAAS 56030 Pontivy	3 205,92 €	3 847,10 €
2025-081	02-juin	Remplacement du vérin de cavage gauche de la tractopelle.	M3 85170 Belleville-sur-Vie	2 303,88 €	2 764,66 €
2025-082	05-juin	Achat de divers équipements informatiques pour l'école.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	4 169,00 €	5 002,80 €
2025-083	06-juin	Remplacement de l'alternateur de la tractopelle.	M3 85170 Belleville-sur-Vie	1 143,69 €	1 372,43 €
2025-084	06-juin	Remplacement mât accidenté rue des îles.	MORBIHAN ÉNERGIES 56000 Vannes	2 070,00 €	2 484,00 €
2025-085	10-juin	Travaux campanaires de l'église Saint Pierre et Saint Paul ; audit du beffroi, configuration, efforts dynamiques, équipements et cloches.	BODET 49340 Tremontines	1 300,00 €	1 560,00 €
2025-086	11-juin	Étude géotechnique complémentaire pour l'aménagement d'un cours de tennis à la zone de loisirs de Lanriacq.	KORNOG GEOTECHNIQUE 56000 Vannes	1 980,00 €	2 376,00 €
2025-087	12-juin	Achat de produits d'entretien pour le restaurant scolaire.	LE GOFF PIERRE GROUPE 35000 Rennes	1 006,86 €	1 208,23 €

2025-088	16-juin	Révision des 2000 heures de la tractopelle.	M3 85170 Belleville-sur-Vie	1 861,00 €	2 233,20 €
2025-089	16-juin	Détection de réseaux dans le cadre de la construction d'un terrain de tennis à la zone de loisirs de Lanriacq.	GEO ² CONCEPT 29460 Dirinon	1 350,00 €	1 620,00 €
2025-090	23-juin	Achat d'un poste informatique pour l'agent d'accueil de la Bibliothèque.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	1 222,78 €	1 467,34 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Informations :

M. le Maire communique les dates des prochaines réunions :

09/07 : commission urbanisme

09/07 : Jury villes et villages fleuris

10/07 : moment de convivialité UNESCO – Jardins de mémoire / pointe de Kerisper

11/07 à 20h30 : concert chapelle Ste Avoye

30/07 : commission urbanisme

02/08 : les festives musicales (comité des fêtes – square Cogan)

04/09 : commission urbanisme

06/09 : forum des associations et accueil des nouveaux arrivants

17/09 : prochain Conseil Municipal

Fin de séance : 20H00

**Le Maire,
Franck VALLEIN**



**Le secrétaire de séance,
Marie-Claude SUGIC**